



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 30 juin 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24 Procurations : 5 Membres excusés : / Votants : 29

Date convocation : 24 juin 2022 Compte rendu affiché le : 08/07/2022

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Magali PATINET, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Xavier BERLUTEAU à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Morgane CARRA, Sébastien CHAUDERON à Magali GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Marie-Ange KOFFEL, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP

Excusées :

Secrétaire : Nathalie CARLES-SALMON

N° DEL/2022-3-1

OBJET :

**SUPPRESSION DES
COMMISSIONS «
ENVIRONNEMENT,
AMENAGEMENT ET
ESPACES VERTS » ET «
URBANISME, TRAVAUX ET
VOIRIE » REMPLACEES
PAR LA CREATION D'UNE
COMMISSION « GRANDS
TRAVAUX, AMENAGEMENT
ET ENVIRONNEMENT »**

Rapporteur :
M. Jérôme BOUTELOUP,
Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L2121-22 CGCT qui prévoit que « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. [...] Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* »

Vu la délibération n°4676 du 9 juin 2020 créant des commissions de travail, et en particulier les commissions « environnement, aménagement et espaces verts » et « urbanisme, travaux et voirie ».

Considérant qu'il a été constaté que ces deux commissions avaient des thématiques souvent similaires dans les dossiers à traiter, car l'aménagement et l'environnement sont directement liées aux travaux et à l'urbanisme. Pour une meilleure efficacité, il est proposé de les supprimer pour les remplacer par une seule commission intervenant sur l'ensemble de ces thématiques, ce qui permettra à chaque groupe de s'y positionner les élus qu'il souhaite.

N° DEL/2022-3-1

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de supprimer les commissions « Environnement, aménagement et espaces verts » et « Urbanisme, travaux et voirie » et de créer en remplacement la commission « grands travaux, aménagement et environnement », qui traitera de l'ensemble des sujets des deux précédentes commissions. Le nombre de membres est fixé à 10, comme pour les autres commissions, ce qui proportionnellement au nombre de conseillers municipaux aboutit à 8 représentants de la majorité, et 2 de la minorité. Un appel à candidature est fait auprès du groupe majoritaire et du groupe minoritaire afin qu'ils proposent un nombre de candidats correspondant à leur représentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide :

► **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de ne pas procéder au scrutin secret pour en élire les membres de la commission,

► **à la majorité des suffrages exprimés :**

- **De supprimer** les commissions « Environnement, aménagement et espaces verts » et « Urbanisme, travaux et voirie »,
- **De créer** la commission « grands travaux, aménagement et environnement », et d'en fixer le nombre de membres à 10 élus,
- **De désigner** les membres suivants pour cette commission :

→ pour la majorité : Dominique ALM, Xavier BERLUTEAU, Sébastien CHAUDERON, Valentin DE MUER, Magali PATINET, Philippe RIGAL, Philippe STREMLER, Didier ZERBIB.

→ pour la minorité : Gilles DURET et Olivier TIQUET

22 voix pour, 7 voix contre (Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme,

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

